

**PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION À LA COMMISSION PARITAIRE
D'ÉTABLISSEMENT (CPE) DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L953-6 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 05/07/2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-591 portant publication des résultats des élections professionnelles : comité social d'administration (CSA), commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT) et commission paritaire d'Établissement (CPE) de l'Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'arrêté n°2023-026 du 11 janvier 2023 ; ;

ARRETE

Article 1 : CPE – Groupe 1

Sont désignés représentants de l'administration à la CPE – Groupe 1 de l'UCA les personnels suivants :

Membres titulaires

- Anne FOGLI – Maître de conférences Praticien Hospitalier – Première Vice-Présidente en charge du pilotage et des moyens ;
- Frédéric MARRE – Directeur des Ressources Humaines ;
- Pierre MATHIEU – Maître de conférences – Directeur de l'Institut LLSHS ;
- Aurélien ALBALADEJO – Chef du pôle « qualité, paye, masse salariale » (DRH) ;
- Sophie FEVRE – Directrice générale Adjointe – Appui aux ressources ;
- Catherine GROLEAU – Cheffe du pôle « gestion des personnels » (DRH) ;
- Gaëlle ROBERT – Directrice Administrative de l'Institut SVSAE.

Membres suppléants

- Jean-Marc LOBACCARO – Professeur des universités – Directeur de l'Institut SVSAE ;
- Ludovic MORGE – Professeur des universités – Directeur de l'INSPÉ ;
- Christine BERTRAND – Maître de conférences – Directrice de l'Institut DEM ;
- Laurent LEMOINE – Directeur Opérationnel des Systèmes d'Information ;
- Aurélie GROSCLAUDE – Directrice générale Adjointe – Appui aux missions ;
- Pascale BOUVIER MARION – Directrice de la Recherche et des Études Doctorales ;
- Sophie FOURNIER – Directrice Administrative de l'Institut des Sciences.

Article 2 : CPE – Groupe 2

Sont désignés représentants de l'administration à la CPE – Groupe 2 de l'UCA les personnels suivants :

Membres titulaires

- Anne FOGLI – Maître de conférences Praticien Hospitalier – Première Vice-Présidente en charge du pilotage et des moyens ;
- Frédéric MARRE – Directeur des Ressources Humaines ;
- Denis CAJAL – Maître de conférences ;
- Catherine GROLEAU – Cheffe du pôle « gestion des personnels » (DRH) ;
- Séverine AUZARY-PEYRTON – Responsable administrative de l'UFR PSSSE ;

- Sophie FEVRE – Directrice générale Adjointe – Appui aux ressources ;

Membres suppléants

- Corine ROCHETTE – Professeur des universités ;
- Rémi CADET – Maître de conférences ;
- Maryse COULON – Cheffe du pôle Formations et gestion des cursus à la Direction de la formation ;
- Laurent MOURET – Directeur de la Vie Universitaire ;
- Rémi NOIZIER – Directeur de la Formation ;
- Martine DUCRUET – Directrice Administrative adjointe déléguée à la formation (UFR de Médecine et de Professions Paramédicales / UFR de Pharmacie).

Article 3 : CPE – Groupe 3

Sont désignés représentants de l'administration à la CPE – Groupe 3 de l'UCA les personnels suivants :

Membres titulaires

- Anne FOGLI – Maître de conférences Praticien Hospitalier – Première Vice-Présidente en charge du pilotage et des moyens ;
- Frédéric MARRE – Directeur des Ressources Humaines ;
- Fabrice BOYER – Directeur de la Bibliothèque Universitaire et des Herbiers Universitaires ;
- Valérie LEGUE – Professeur des universités – Chargée de mission Sciences ouverte et SI Recherche ;
- Catherine GROLEAU – Cheffe du pôle « gestion des personnels » (DRH) ;
- Marie-Aude AUMONIER – Responsable des Bibliothèques Universitaires Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales.

Membres suppléants

- Laurent LAMOINE – Maître de conférences ;
- Olivier LEGENDRE – Directeur adjoint de la Bibliothèque Universitaire ;
- Marjorie WERNER – Responsable des Bibliothèques Universitaires Aurillac et Le Puy-en-Velay ;
- Patrick DEL DUCA – Professeur des universités – Directeur de l'UFR LCC ;
- Nuria PASTOR MARTINEZ – Responsable adjointe de la Bibliothèque Universitaire droit ;
- Claire-Marie BRINGUIER – Directrice administrative de l'Institut DEM.

Article 4

L'arrêté n°2023-026 du 11 janvier 2023 est abrogé.

Article 5

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/11/2023

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Pd

Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD
François PAQUIS



- Transmis au contrôle de légalité le 1 4 NOV. 2023

- Publié le 1 4 NOV. 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.